

Info Marne

SOMMAIRE (cliquez sur l'article)

Edito : la lutte continue !	1
MACRON interrompu en plein discours aux Pays Bas.....	2
La démocratie foulée au pied	2
Le Préfet interpellé sur les modifications de parcours des manifestations.....	2
Ste-Menehould : l'Union locale CGT privée de domicile depuis trois ans !.....	2
Inflation : à qui profite la crise ?.....	3
Cormontreuil : Répression syndicale.....	3

Edito : la lutte continue !



L'ampleur de la manifestation de jeudi 13 avril a encore démontré le rejet massif de cette réforme des retraites avec près de 5 000 manifestants dans les rues du département.

Malgré les trois mois de lutte, les douze journées de grève et de manifestations, les multiples actions locales que nous venons de mener, le Conseil Constitutionnel a validé, vendredi 14 avril, le report à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite, a jugé conforme l'utilisation d'un PLFRSS (Projet de Loi de Finance Rectificatif de la Sécurité Sociale), a retoqué l'index sénior et le CDI sénior, a estimé recevable la limitation des débats, a considéré sincères les débats et a rejeté la première demande de RIP (Référendum d'Initiative Partagée).

Les sages ne sont pas si sages ou alors ils sont bien mal éclairés. Mais la pièce de théâtre ne s'arrête pas là. Le roi MACRON disposait de quinze jours pour procéder à la promulgation et pouvait donc utiliser ce délai pour retirer ce projet et ainsi respecter la volonté populaire.

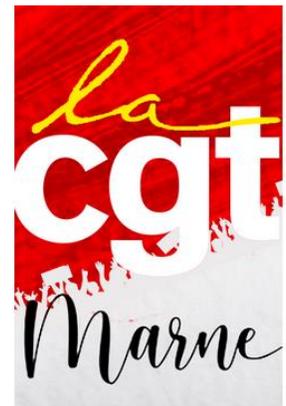
Mais là encore, son choix a été tout autre. Préférant mépriser la colère qui gronde dans le pays, il a promulgué sa loi dans la précipitation, dans la nuit de vendredi à samedi, malgré les rassemblements dans tout le pays ce vendredi même.

La bataille n'est pas finie. N'oublions pas que ce que la loi fait, la rue peut le défaire, comme ce fut le cas avec le CPE (Contrat Première Embauche en 2006).

Alors, dès aujourd'hui, il nous faut construire les futures mobilisations par des Assemblées Générales dans toutes les entreprises du département, afin de mobiliser l'ensemble des travailleuses et travailleurs et une fois pour toute, mettre l'ensemble des entreprises et services à l'arrêt le même jour à la même heure, le 28 avril 2023.

Car c'est bien ce mode d'action qui les fera reculer. Sortons de la grève par procuration pour empêcher l'application de cette loi injuste et brutale.

Ghislain BRIDE, Secrétaire Général Adjoint de l'UD



17 avril 2023

#13

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix
BP 11215

51058 Reims Cedex

Tél. 03 26 88 23 04

ud51@cgt.fr

www.udcgt51.fr

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL VALIDE
LE REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART À 64 ANS ET
REJETTE LA DEMANDE DE RÉFÉRENDUM



MACRON interrompu en plein discours aux Pays Bas

Emmanuel MACRON pensait bien se mettre à distance de la contestation contre la réforme des retraites en allant se faire admirer à La Haye. Peine perdue, il a été interrompu en plein discours par de jeunes manifestants qui ont déployé une banderole « Président de la violence et de l'hypocrisie ». ([lien vers la vidéo](#))



La démocratie foulée au pied

« Finalement, la réforme des retraites, qui engage la vie des Français sur plusieurs décennies, n'aura été votée que par des sénateurs élus au suffrage indirect, qui ont veillé à protéger leur propre régime spécial au moment où ils supprimeraient ceux des autres. Les deux années de travail supplémentaires imposées, sans approbation de l'Assemblée Nationale, reposent ainsi sur la seule légitimité d'une institution dominée par un parti (LR) qui n'a pas dépassé 5 % des voix lors de la dernière élection présidentielle, et d'où les deux principales formations (LFI et RN) sont absentes...» (Le Monde Diplomatique avril 2023)



Reims

Le Préfet interpellé sur les modifications de parcours des manifestations

L'Intersyndicale de la Marne a été reçue, mercredi 12 avril, par le Préfet pour faire un point sur les modifications, à répétition, du parcours des manifestations décidées par le sous-préfet de Reims. « Les gens en ont marre et ça contribue à bordeliser les manifestations » a expliqué Ghislain BRIDE, représentant de l'Union Départementale CGT de la Marne.

Le lien est très clair entre ces modifications de parcours et les tensions constatées dans une ville, où les manifestations se sont toujours déroulées dans le calme. Ces tracasseries répétées font suite à la réunion du 21 mars du Conseil Municipal de Reims, avec le procureur et le sous-préfet, consacrée à la sécurité. La Ville des Sacres succomberait-elle au syndrome de « la ruée vers l'ordre » chère à Gérard Darmanin ?



Un manifestant pris à partie par des blacks blocs à Reims. Oups ! Désolé, ce sont deux policiers ...

Sainte-Menehould :

l'union locale CGT privée de domicile depuis trois ans !

C'est en janvier 2020, en pleine crise COVID, que Bertrand COUROT, Maire de Sainte-Menehould et Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise, a privé les salariés, retraités, chômeurs, sans papiers ou sans

logement de la ville et de ses environs, de ce lieu d'accueil irremplaçable qu'est leur maison des syndicats.

Un comble de la part de ce macronien zélé, lui-même syndicaliste, mais il est vrai de l'autre côté de la table, à la CGPME qui partage avec le MEDEF l'honneur de défendre les intérêts des patrons.

Voilà trois ans que le Maire « progressiste » a carrément fait changer la serrure du local, sans avertissement préalable, et sans qu'aucune proposition de relocalisation n'ait été faite, expulsant de fait les organisations syndicales.

Une attitude pour le moins cavalière de la part de l'édile, qui n'a pas eu l'élémentaire courtoisie de répondre aux demandes de rencontre de la part des représentants de l'Union Locale comme de l'Union départementale CGT. Un mépris somme toute très élyséen...

La seule proposition du Maire aura été d'utiliser la salle de permanence de l'Hôtel de ville (?), une salle partagée, dans laquelle il serait impossible de stocker des documents, comme il le reconnaît benoîtement. « L'idée d'un lieu dédié aux syndicats est un usage et non un devoir, une tradition ouverte par mon prédécesseur » a-t-il osé déclarer dans un journal régional. Rappelons-lui quand même que l'hébergement gratuit des Bourses du travail dans les locaux municipaux n'est pas une innovation de son prédécesseur mais qu'il s'agit d'un « usage » acquis depuis la fin du XIXème siècle et qu'il a largement contribué à l'élévation des droits du monde du travail...



Privé de local, le Secrétaire Général de l'Union Locale CGT contraint de recevoir les salariés sur le trottoir.

On notera que 3 ans après sa fermeture, la pancarte indiquant la salle des syndicats est toujours en place.

Conséquence, depuis trois ans, les délégués syndicaux sont contraints de recevoir les salariés en difficultés, au bord d'un trottoir ou dans leur véhicule, et les Ménéhildiens qui souhaitent s'associer, comme en ce moment, aux nombreuses mobilisations contre la réforme des retraites, sont contraints de se déplacer en voiture à Châlons-en-Champagne, Verdun ou Charleville ...

Que ce soit pour le respect de la planète, des services de proximité ou des droits sociaux des citoyens, le Maire de Sainte-Menehould a une belle marge de progression. Il serait bien inspiré de recevoir, au plus vite, les représentants de la CGT afin de faire cesser au plus vite une situation qui risque de ternir durablement son image auprès de la population.

Inflation : à qui profite la crise ?

Ce sont les superprofits des entreprises de l'énergie, de l'agroalimentaire, du fret international qui sont responsables de 60 % de l'inflation. Contrairement à ce qu'on nous raconte, ce ne sont pas les coûts de production mais bien la hausse des profits qui expliquent l'insupportable augmentation des prix de l'alimentation et de l'énergie. On peut en prendre connaissance dans le dernier numéro [d'Alternatives Economiques](#).

Cormontreuil : Répression syndicale

La société Phone Express de Cormontreuil, spécialisée dans le transport des marchandises, attaque en justice un représentant de la CGT pour des tracts dénonçant l'exploitation des salariés d'Amazon, avec lequel Phone Express travaille en étroite collaboration. Une procédure coercitive qui porte évidemment atteinte au droit syndical et à la liberté d'expression.

Il ne serait pas possible, selon le patron de Phone Express, d'évoquer les conditions de travail déplorables, bien connues chez le géant de la vente en ligne : flicage traumatisant, pressions stressantes, gestes répétitifs, chronométrage de chaque tâche, cadences infernales, camoufflage des accidents du travail, etc.

Et puis quoi encore ?



**MIEUX VAUT
QUELQUES JOURS
DE GALÈRE**

QU'UNE RETRAITE DE MISÈRE



Pour un



1^{er} mai historique